



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

o.324.661

Notification  
aux Etats parties à la Convention portant création d'une  
Organisation européenne pour l'exploitation de  
satellites météorologiques ("Eumetsat"),  
conclue à Genève le 24 mai 1983

---

PROTOCOLE AMENDANT LA CONVENTION

Acceptation par la France

Le 6 janvier 1995, la République française a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument d'acceptation du Protocole, fait à Darmstadt le 5 juin 1991.

L'Amendement n'est pas encore entré en vigueur.

La présente notification est adressée aux Etats parties, en application de l'article 20 de la Convention.

Berne, le 27 février 1995

